

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS1114

présenté par
M. Richard, M. Vercamer et M. Tahuaitu

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la possibilité, pour les établissements, quelle que soit leur nature juridique, de participer au Service Public Hospitalier.